
**CANADIAN BROADCAST STANDARDS COUNCIL
QUEBEC REGIONAL PANEL**

CJMF-FM re comments made on an episode of *Le trio de l'enfer*

(CBSC Decision 04/05-0761)

Decided October 24, 2005

T. Rajan (Vice-Chair), L. Baillargeon, B. Kenemy, M.-A. Murat

THE FACTS

Le trio de l'enfer is a program broadcast between 3:00 and 6:00 pm each weekday on CJMF-FM (93.3, Quebec City). Hosted by Robert Ross, Christian Riverin and Josée Guimond, current events are discussed and classic rock is played. Each day there is also a commentary by Alain Laforest. During the broadcast of December 17, 2004, there was discussion of the state of radio in Quebec City, in the context of which the resignation of Robert Gillet and the Bureau of Broadcast Measurement (BBM) methodology were discussed. Reference was also made to controversial Quebec City radio hosts André Arthur and Jeff Fillion, who were called "trous de cul" [translation: "assholes"]. The following exchange, in which host Louis Lacroix also participated, took place between 4:00 and 5:00 pm (the part of the dialogue that is most pertinent to this decision follows; the full dialogue can be found in Appendix A, in the original French only):

[translation]

Lacroix: We're going to, I'm going to read a, a press release, that, um, has just been issued by the management of 93.3. Um, "The management of 93.3 and host Robert Gillet announced today by mutual consent that the host is resigning his position. Since launching its new format, 93.3 first sought to demonstrate to Robert Gillet's audience that he could resume his duties behind the microphone. With a 10.6 market share and a morning show that ranks number two, our first survey produced satisfactory results", stated the General Manager of 93.3, Jean-Paul Lemire. "The second step was to demonstrate to advertisers the advantages of advertising on the second most popular morning show. Despite these results, the interest was not there. 'I want to thank my team, my listeners and the management of 93.3 for the confidence they showed in me', said Robert Gillet. 'In spite of all the pitfalls and the burden of the past, I attempted a comeback with a team that I value and an energy level that was a

pleasure to rediscover. The rules between 93.3 and I were clear from the outset. The response to the first survey would decide my fate. I had hoped to return to radio, but Quebec market conditions clearly will not allow that. Thanks again to those who tuned in. I hope they will remain faithful to 93.3. The important thing for me now is to take a step back and gain some perspective.' ” That is what Robert Gillet concluded. “Robert Gillet had returned to the new 93.3 last September 7th. Host Alain Laforest will take his place at the 93.3 morning microphone as of January. Since he came on the air on 93.3 in September, Laforest has obtained a lively reaction and a marked interest in the quality of his opinion format programs.” That is the full text of the press release that was just issued by 93.3. I can also tell you that there will obviously be a transition period prior to Alain’ arrival as, um, morning host. That will take place, um, on, I think it’s the 4th of January.

[...]

Ross: Yes. ... Um, it’s, um, we’re turning a new page in radio at this time, and what is unfolding is quite special. And, Alain, it’s true – your question –

Laforest: No, no, but you know, you tell yourself, and I understand, what, what Robert did is condemnable, it’s, it’s immoral, it plays on people’s feelings. He was convicted by a court; a court that was criticized. Some people totally challenged the judicial system. And, let’s be, let’s be clear on this. As far as Robert Gillet goes, I said from the outset that I don’t agree with what he did, but he didn’t rape anyone. He had no authority, no power, over an individual. You know? And, somewhere today, given all the bashing he got, eh? And now, and now he’s through. He’s done like dinner. Not just for a year or two. I think Robert attempted a comeback and now it’s over. It won’t be easy to recover. A year, two years, three years. And there are others, artists in the, in the arts world who slipped up; they were forgiven. But because of the bashing, and you’ll need to forgive me because I’m going to use some language here, because of two assholes, he’s through!

Ross: Mm.

Laforest: You know? And those people have, have –

Lacroix: All the earmarks of assholes, Alain?

Laforest: Huh?

Lacroix: The earmarks of assholes, as you call them – those who suck the life out of people.

Laforest: That’s it entirely!

Lacroix: People listen to them and –

Laforest: Is there anyone anywhere who will understand? And I’m telling you. Once again, I always have to repeat myself and be careful, because, because we use language, I do not endorse what Robert did. It’s condemnable. But somewhere, all the bashing done by André Arthur and Jean-François Fillion, that I have no compunction in naming today –

Ross: Even if they [??]

Laforest: [?] even implicated individuals. Cogeco was implicated because André Arthur decided to get even at one time. I doubt Cogeco because he got himself thrown out, eh? By implicating Michel Carter, but that's the outcome today. Is there anyone anywhere in Quebec City who will realize that? Who will clue in at some point? That terrorism on the air cannot be allowed? It can't work. You know, somewhere, what do we want as a society? And I don't claim to be a great defender of Robert Gillet, let me make that perfectly clear. But somewhere, what we are experiencing today, what we just said at 4:25 pm, and I wasn't at all involved in what happened to Robert today, you can confirm that. I didn't know that would be announced this afternoon. I was completely taken by surprise and now my emotions are coming out. I find this, look, somewhere [??] who's next? Who is the next one in Quebec City to get a beating? For reasons, yes, sometimes the reasons are justified, but it's often unjustified. Talk to Gérard Deltel from TQS who lost his job as a news reader at TQS because he was totally discredited by those two guys. Because one day Gérard Deltel decided to do four reports on André Arthur, eh? And those four reports depicted the guy exactly as he is. But he went on a campaign to denigrate him for a year. Just as he is now doing to Martin [?] at TVA. Is there anyone anywhere who will understand that things can't work this way in a society? That yes, you can denounce situations, but you don't denounce situations when you're not, when it's not true?!

Lacroix: Yes, Alain.

Ross: I can show some heart.

Lacroix: But, you know what? And I agree with you. You know what I mean. There are, there are, um, there are, how do I, how, I can't find the words. It, um, Arthur and Fillion's fondest wish is not getting at the truth. It's not to avenge wrongs and see that justice is done. It's ratings. They put on radio spectacles. That's always been the case. It's all about having power on the air to get the most rated fifteen minute segments possible in order to sell spots at the highest possible price and get the most bucks possible. As for me, what I find disturbing in connection with Quebec City radio at the present time, is that in the name of the truth, they clamour and shout. In the name of the truth, of rectitude, in the name of righteousness, they raise a great din. Fuck off! It's all about the money for cripes sake. And it has always been the case. Now they've gotten Robert's hide. They've gotten Robert's hide.

Laforest: Yes [?] they got his hide. It's true. They also got Jacques Tétrault's hide.

[...]

Ross: They're not there, but that's another matter. BBM diaries are one thing. The actual ratings are another.

Laforest: That's right.

Ross: I would say what I have said and what I think after the survey results. The strongest in a market, the one that is extremely strong, is in fact not as strong as that. And the weakest in a market, taking into account all the markets and all the BBM results, the one at the bottom of the list, is stronger than that. And the one at the top of the list is a bit weaker than that. Because the people from the BBM diaries don't see it as a survey, but as a popularity contest. In any case, that's another story. But that is where we find ourselves at the moment.

On December 22, a listener sent the following complaint to the CRTC, which forwarded it to the CBSC, in accordance with its general practice (the full text of all correspondence can be found in Appendix B hereto, in French only):

[translation]

Alain Laforest calls his competitors (André Arthur and Jean-François Fillion) "assholes".

Alain Laforest and the host question the BBM results.... They say they're not the real results... because they lost...

Alain Laforest reduces the acts committed by Gillet to nothing by saying that he was not in a position of authority, that it wasn't rape... What does he know about it? Did he read the sentence handed down by Judge Martin? He punished Gillet because child prostitution is a form of exploitation ... exploitation encompasses the idea of authority, does it not? He lies, he is trite and he insults the people out there and his competitors.

There has been talk of high quality in Quebec City for the past several months.

Is the term "asshole" of high quality?

Is commenting on proceedings pending before the courts (proceedings to which 93.3 is a party) quality... Should he be using the public airwaves to plead his own case?

Is making light of sexual crimes involving the exploitation of female minors high quality?

Is ridiculing and reducing the BBM surveys to a banality when you lose high quality?

It is one thing for 93.3 to reap what it sows, but it is quite another for the station to sully others in the process and to break all the rules in order to regain its footing.

This farce has gone on long enough.

On March 7, the General Manager of the station responded in part as follows:

[translation]

Station 93.3 in no way endorses this level of attack that upsets our listeners. Please be assured that we have notified our host of that fact.

While we have been the victims of unsavoury verbal attacks by Fillion and Arthur, we do not encourage this level of comment. We strive, rather, to air radio programming that is in good taste and that provides a solid base for discussion and classic rock.

Please be assured that we will take all the required steps to avoid that level of comment on our airwaves.

The complainant indicated his dissatisfaction with the broadcaster's response on March 19.

THE DECISION

The Quebec Regional Panel examined the complaint under the following provisions of the Canadian Association of Broadcasters' (CAB) *Code of Ethics*:

Clause 6 (Full, Fair and Proper Presentation)

It is recognized that the full, fair and proper presentation of news, opinion, comment and editorial is the prime and fundamental responsibility of each broadcaster. This principle shall apply to all radio and television programming, whether it relates to news, public affairs, magazine, talk, call-in, interview or other broadcasting formats in which news, opinion, comment or editorial may be expressed by broadcaster employees, their invited guests or callers.

Clause 9 (Radio Broadcasting)

Recognizing that radio is a local medium and, consequently, reflective of local community standards, programming broadcast on a local radio station shall take into consideration the generally recognized access to programming content available in the market, the demographic composition of the station's audience, and the station's format. Within this context, particular care shall be taken by radio broadcasters to ensure that programming on their stations does not contain:

- [...]
 (c) Unduly coarse and offensive language.

The Quebec Panel Adjudicators reviewed all of the correspondence and listened to a recording of the challenged broadcast. They conclude that, while certain of the comments were only expressions of opinion made in accordance with the requirements of Clause 6, the coarse language used was in violation of Clauses 6 and 9(c) of the *CAB Code of Ethics*.

Coarse Language

It is curious, and perhaps even interesting, that the targets of the comments in the currently challenged broadcast were two announcers, namely, Jeff Fillion and André Arthur, who had themselves been accused in the past of making personally directed, nasty and insulting remarks about other individuals who were called "trous de cul" ["assholes"] by the hosts of *Trio d'enfer*. In one such case, namely, *CJMF-FM re L'heure de vérité avec André Arthur* (CBSC Decision 99/00-0240, August 29 2000), this Panel said:

The inflammatory unjustifiable language of the host is a travesty and the *worst* type of journalistic excess to which talk radio can succumb. It adds absolutely nothing remotely worthwhile to public discourse. It is petty, scurrilous and hateful. It is not full, but empty; not fair, but the most unfair use of a one-way microphone; and not proper, but improper and inappropriate.

In another decision of this Panel involving the other of the two radio figures who were the object of the CJMF-FM barbs in the present matter, namely, *CHOI-FM re Le monde parallèle de Jeff Fillion* (CBSC Decision 02/03-0115, July 17, 2003), this Panel's criticism of the language used there was expressed in the following terms:

The Quebec Panel considers that host Fillion was anything but deft. He was crude and offensive. He spouted ugly and generalized epithets, comprehensible only in their flailing nastiness and not because a serious listener might have actually understood what his competitor did, if anything, to merit criticism. Thus, for example, the Quebec Panel finds that "conceited asshole", "that worthless piece of trash", a "loser", a "piece of vomit", a "shit disturber" and a "tree with rotten roots" fall into this category, whereas focussed comments such as the accusation that Tétrault was "a poor communicator" who had lost most of his listeners are fair game.

Fillion demonstrated an utter lack of respect, not only for the competitive host, but also, more important, for the audience he *ought* to serve. The public interest is in no way served by such shallow grandstanding from the safe side of the microphone. [...] All audiences are diminished by the broadcast of unfair and improper material.

It goes without saying that the fact that those hosts used insulting, nasty, crude and offensive comments about other persons in no way justifies any broadcaster in airing such language about *them*.

On the only occasion when the precise expression "trou de cul" was dealt with by a CBSC Panel, it was with respect to an alleged attempt at humour. In *CKTF-FM re Voix d'Accès* (CBSC Decision 93/94-0213, December 6, 1995), when the host targeted "Newfies", using that label as a part of the humour, this Panel considered that the station had breached the *CAB Code of Ethics*. While admittedly, this Panel was dealing there with the Human Rights clause, it found the language harsh. In the present matter, the Panel would add that it finds the epithet personally directed, nasty and insulting. It is in breach of both of the Code provisions cited above.

The Panel also finds that the use of the English expression "Fuck off!" by host Louis Lacroix was, on this occasion, also in breach of the same Code provisions, although not for the same reason. The language was unduly coarse and offensive and was used at a time of day (the after-school period) when children could be expected to be listening to the radio.

The Other Comments

Insofar as the comments about the Bureau of Broadcast Measurement's method of measuring audience tuning, the Panel considers that these were simply expressions of opinion regarding a matter relating to the profession (and livelihood) of the hosts. There was nothing inappropriate about the comments and no breach of any codified standards on that account.

The other challenged comments, namely, those relating to the sexual offences of Robert Gillet with regard to a minor, were of considerably greater interest to the general public. As with the previous comments, the Panel finds nothing inappropriate in the observations of the hosts on this subject. Alain Laforest was very clear in saying that he did not approve of what Gillet had done; however, he was equally unequivocal in saying that he disagreed with the outcome of the court decision. What is particularly important, though, is that he did not do so in a disrespectful way; he rather explained dispassionately that he considered that the accused was not in a position of authority vis-à-vis the victim, a material issue from his perspective. Whether or not he was right in law is not the issue. He provided his justification for his point-of-view and was neither inflammatory nor sarcastic in his expression of disagreement. Moreover, it was not even the principal thrust of his extensive comments on the subject of Gillet, which were directed at the latter's attempted comeback in the broadcasting area. There is no breach of Clause 6 of the *CAB Code of Ethics* as a result of the comments discussed in this section of the decision.

Broadcaster Responsiveness

It is the practice of all CBSC Adjudicating Panels to assess the broadcaster's responsiveness to the complainant. Although it is, of course, the case that the broadcaster need not agree with the complainant, it is expected that its representatives charged with replying to complaints will address the complainant's concerns in a thorough and respectful manner. In the matter at hand, the broadcaster's response to the complainant was rather short but it did agree with the complainant's concerns and indicate the steps it had taken to avoid a recurrence of a comparable broadcast. The Panel finds no breach of the broadcaster's obligation of responsiveness on this occasion.

ANNOUNCEMENT OF THE DECISION

CJMF-FM is required to: 1) announce this decision, in the following terms, once during peak listening hours within three days following the release of this decision and once more within seven days following the release of this decision during the time period in which *Le trio de l'enfer* is broadcast; 2) within the fourteen days following the broadcast of the announcements, to provide written

confirmation of the airing of the statement to the complainant who filed the Ruling Request; and 3) at that time, to provide the CBSC with that written confirmation and with air check copies of the broadcasts of the two announcements which must be made by CJMF-FM.

The Canadian Broadcast Standards Council has found that CJMF-FM has breached Clauses 6 and 9 of the Canadian Association of Broadcasters' *Code of Ethics*. By broadcasting certain nasty insults and epithets about two rival broadcasters, as well as another coarse and offensive expression, on December 17, 2004, CJMF-FM breached the provisions of Clause 6 of the *Code of Ethics*, which requires the presentation of fair and proper comments and opinions. By broadcasting those words, CJMF-FM has also breached the provisions of Clause 9(c) of the *Code of Ethics* which prohibits the broadcast of unduly coarse and offensive language.

This decision is a public document upon its release by the Canadian Broadcast Standards Council.

ANNEXE A

Décision du CCNR 04/05-0761 CJMF-FM concernant des commentaires faits dans le cadre d'un épisode de *Le trio de l'enfer*

Le dialogue suivant a été diffusé à l'antenne de CJMF-FM dans le cadre de l'émission *Le trio de l'enfer* animée par Robert Ross, Louis Lacroix, Alain Laforest et Josée Guimond le 17 décembre 2004 à environ 16 h 17.

Ross : Il est seize heures dix-sept. Juste avant de s'entretenir avec Alain Laforest comme on le fait chaque jour à cette heure-ci, on s'en va dans la salle des nouvelles du 93,3. Louis Lacroix qui est là. Bonjour, Louis.

Lacroix : Bonjour, Robert.

Ross : Bon, alors on va faire, euh, ça pourrait paraître un peu laconique, mais on va faire la lecture d'un, d'un communiqué, un changement de, de, un changement de programmation jusqu'à un certain point au 93,3.

Lacroix : Ouais, c'est ça. On va faire, je vais vous faire la lecture de, d'un communiqué qui, euh, vient d'être émis par la direction du 93,3. Euhm, « La direction du 93,3 et l'animateur Robert Gillet ont annoncé aujourd'hui d'un commun accord que l'animateur quittait ses fonctions. Depuis le lancement de son nouveau format, la première étape pour le 93,3 était de valider auprès de l'auditoire de Robert Gillet que Robert Gillet pouvait reprendre sa place au micro. Avec 10,6 part de marché et un deuxième rang le matin, nous avons obtenu un premier sondage satisfaisant, » c'est ce qu'a déclaré le directeur général du 93,3, Jean-Paul Lemire. « La deuxième étape pour nous était ensuite de valider auprès des annonceurs leur intérêt à annoncer dans la deuxième émission matinale la plus écoutée. L'intérêt ne s'est pas manifesté malgré ces résultats. "Je tiens à remercier mon équipe, mes auditeurs ainsi que la direction du 93,3 pour leur confiance, a déclaré Robert Gillet. Malgré toutes les embûches et le fardeau du passé, j'ai essayé de faire un retour avec une équipe que j'apprécie et avec une énergie que j'ai eu plaisir à retrouver. Dès le départ les règles étaient claires entre le 93,3 et moi. Les réactions au premier sondage allaient décider de ma situation. Je souhaitais revenir à la radio, mais de toute évidence les conditions du marché du Québec ne me le permettent pas. Merci encore à ceux qui m'ont suivi. J'espère qu'ils resteront fidèles au 93,3. L'important pour moi est maintenant de prendre du recul." » C'est ce qu'a conclu Robert Gillet. « Robert Gillet avait fait retour à l'antenne du nouveau 93,3 le 7 septembre dernier. C'est l'animateur Alain Laforest qui prendra la relève dès janvier au micro du 93,3 le matin. Depuis son entrée en ondes de 93,3 en septembre, Laforest suscite de vives réactions et un intérêt marqué pour la qualité de ses émissions de format opinion. » Ça c'est la lecture intégrale du communiqué qui vient d'être émis par le 93,3. Je peux vous dire également que évidemment il va y avoir une période transitoire avant l'arrivée d'Alain, euh, à titre d'animateur, euh, le matin. Ça va se faire, euhm, le, je pense que c'est le 4 janvier.

Ross : [??].

Lacroix : Début du mois de janvier en tout cas.

Ross : Mardi 4, oui.

Lacroix : Et c'est moi qui va assumer la relève à compter de lundi là jusqu'au congé des fêtes en fait avec toute l'équipe régulière. Ça va être la formule que vous connaissez tous, la formule, euh, que j'avais montée avec Robert. Parce que, euh, le *show* de Robert, moi j'avais été le prod-, le producteur délégué. Alors c'est un *show* qu'on a monté ensemble, on va continuer cette formule-là. C'est pas le temps de refaire une programmation là. Et puis ensuite un nouveau *show* complètement va être mis en ondes à partir du, du 4 janvier prochain avec Alain à la barre, le matin.

Ross : Merci infiniment, Louis. Ça me fait plaisir. J'va vous dire, juste faire un petit commentaire, vous dire que ça, quand j'embarquais dans cette, dans cette émission-là, moi, on m'a demandé de travailler avec Robert. Le 2 septembre dernier quand on a fait l'annonce j'ai été fier de travailler avec Robert. Pis, euhm, on a tout donné ce qu'on était capable de donner. Je pense à Jean Fournier à la réalisation le matin. Je pense à Anne-Josée Cameron, aux arts du spectacle. Je pense à Lise Leclair à la recherche qui a fait un travail magistral. Je pense à Frédéric Meunier aussi qui, qui s'est joint à nous dès le début de l'émission. Alors ç'a été pour nous autres une aventure extraordinaire. On savait qu'on était en train d'écrire une page de la radio. Malheureusement ça se termine pas comme on aurait voulu que ça se termine. Mais que voulez-vous ? Euh, la direction a pris cette décision-là. Et puis on va vivre avec. Puis on va être là pour épauler Alain aussi lorsqu'il va revenir en ondes. Merci encore.

Lacroix : Salut.

[pause commerciale]

Ross : Seize heures vingt-et-un. Ben, il est là, Alain. Bonjour, Monsieur Laforest.

Laforest : Est-ce que Louis est encore là ?

Ross : Oui, oui, il est là, il est là.

Laforest : Okay. Est-ce que ça nous démontre, je pense que Louis va être d'accord avec moé, c'est, est-ce que quelqu'un a le droit dans la vie à une deuxième chance ? Et là, j'suis pas certain. J'suis pas certain dans le résultat et je comprends la décision des patrons parce qu'évidemment l'entreprise a besoin de faire l'argent. On fait pas de bénévolat à la radio quand on est une entreprise privée, on n'est pas subventionné comme peut l'être Radio-Canada.

Lacroix : Mais t'sais, le droit à la deuxième chance, moi je pense que tout le monde a droit à une deuxième chance, Alain, sauf que t'auras jamais, dans les communications, vécu une situation aussi particulière et aussi unique que celle qui s'est, qui s'est déroulée cet automne.

Laforest : Et on comprend que –

Lacroix : Pour les raisons qu'on connaît puis pour la réaction aussi qu'a eue des autres radios.

Laforest : Mais là, le problème –

Lacroix : Il, il y a un problème d'opinion, en fait. Il y a un état de fait au niveau de l'opinion publique quelque part.

Laforest : Oui.

Lacroix : Mais il y a aussi, euh, du pelletage de, de, de, de chiffres, disons, dans notre cour qui a eu pendant les derniers mois.

Laforest : Oui, pendant les deux dernières années.

Lacroix : Il faut, il faut mesurer tout ça là. Puis on travaille dans une entre-, une entreprise privée. Puis à un moment donné quand le fric rend [?] –

Laforest : Mais c'est ça.

Lacroix : -- il y a des décisions qui se prennent. Ça c'est du, tu changeras jamais ça.

Ross : Mais c'est ça. Mais une émission de radio, c'est un succès d'écoute. Ça je pense que les résultats de, du sondage de cette semaine étaient pas mauvais, étaient loin d'être mauvais. Alors ça c'est –

Laforest : En fait, celle-là, c'est un [?] niaiseux, hein. C'était pas mauvais, c'était pas hyper bon.

Ross : Non, mais quand même, moi, je prenais ça comme étant une partie du succès.

Lacroix : Ouais.

Laforest : À mon avis ç'a bien été là.

Ross : Ouais.

Laforest : Dans les circonstances.

Ross : Ouais.

Laforest : C'était comme bien parti.

Ross : Malheureusement ça s'est pas traduit en succès commercial.

Laforest : Ouais. Pis, euh –

Ross : Puis ça, on vit avec.

Laforest : Ça on vit avec.

Ross : Ouais. ... Euh, c'est, euh, c'est une page de la radio qui se tourne en ce moment, pis c'est spécial ce qui se passe. Pis, Alain, c'est vrai, ton interrogation –

Laforest : Non, non, mais c'est ça, t'sais, on se dit et je comprends là, ce que, ce que Robert a fait c'est condamnable, c'est, c'est immoral, ça joue dans les sentiments des gens. Il a été condamné par un tribunal. Un tribunal qui a été critiqué. Il y a des gens qui ont remis en question totalement le système judiciaire. Pis entends, entendons-nous là-dessus là, Robert Gillet, moi, je l'ai dit depuis le début, j'suis pas d'accord avec ce qu'il a fait, mais il a pas violé personne. Il a pas eu d'autorité, il a pas eu, il a pas eu de prise de pouvoir sur une personne. T'sais ? Et, à quelque part aujourd'hui compte tenu du, de tout le *bashing* qu'on a fait sur lui, hein ? Et, et là, il, c'est fini. C'est fini. C'est pas fini là pour un an ou deux là. Je pense que Robert a tenté un, un, un retour et là, c'est terminé. Ça va être difficile de se replacer là. Un an, deux ans, trois ans. Et il y en a d'autres, des artistes dans le, dans la vie

artistique qui ont fait des coches; on a pardonné. Mais à cause du *bashing*, et là vous allez m'excuser parce que j'avais employé des termes, de deux trous de cul, c'est fini !

Ross : Mm.

Laforest : T'sais ? Et ces gens-là ont comme, ont comme –

Lacroix : La particularité des trous de cul, Alain ?

Laforest : Hein ?

Lacroix : La particularité des trous de cul, comme t'les appelles là, ceux qui drainent du monde.

Laforest : Mais c'est ça !

Lacroix : Ils sont écoutés et –

Laforest : Il y a-tu quelqu'un à quelque part qui va comprendre ? Et je vous le dis là, puis encore une fois, faut toujours que je me répète pis faire attention parce qu'on emploie des termes, je ne cautionne pas ce que Robert a fait. C'est condamnable. Mais, à quelque part tout le *bashing* qui a été fait par André Arthur et Jean-François Fillion, que je ne me gêne pas de les nommer aujourd'hui –

Ross : Même sont [??]

Laforest : [?] a même impliqué des individus. On impliquait Cogeco parce que André Arthur a décidé de se venger à un moment donné. Je doute Cogeco parce qu'y s'est fait sacrer dehors, hein ? En impliquant Michel Carter, mais aujourd'hui ça résulte ça. Il y a-tu quelqu'un à quelque part dans la ville de Québec qui va réaliser ça ? Qui va le comprendre un moment donné ça ? Que ça ne peut plus exister du terrorisme des ondes ? Ça ne peut pas fonctionner. T'sais en quelque part, qu'est c'est qu'on veut comme société ? Et, et je me porte pas en grand défenseur de Robert Gillet là, comprenez-moi bien. Mais à quelque part ce qu'on vit aujourd'hui, ce qu'on vient de dire à seize heures vingt-cinq, et j'étais pas du tout dans le coup de Robert, tu peux le confirmer. Je savais pas ce que sera annoncé cet après-midi là. M'a carrément pris par surprise et ce sont mes émotions qui sortent. Je trouve ça, moi, garde à quelque part, [??] c'est qui le prochain ? C'est qui le prochain à Québec qui va manger une volée ? Pour, pour des raisons là, oui, certaines fois c'est des raisons justifiées, mais ben des fois c'est pas justifié. Parlez-en à Gérard Deltel de TQS qui a perdu sa *job* comme lecteur de nouvelles à TQS parce qu'il s'est fait planter par ces deux gars-là. Parce que Gérard Deltel un jour avait décidé de faire quatre reportages sur André Arthur, hein ? Et ces quatre reportages là dépeignaient le bonhomme tel qu'il était. Mais pendant un an il est parti en campagne pour le dénigrer. Comme il fait de Martin [?] de TVA actuellement. Il y a-tu quelqu'un à quelque part qui va comprendre que ça peut pas fonctionner comme ça dans la société ? Que, oui, tu peux dénoncer des situations, mais tu dénonces pas des situations quand t'es pas, quand c'est pas vrai ?!

Lacroix : Oui, Alain.

Ross : Je peux montrer du cœur.

Lacroix : Mais, sais-tu quoi ? Puis, je suis d'accord avec toi. T'sais, je veux dire, il y a des, il y a, il y a des, euhm, il y a des, comment je, comment, je cherche mes mots puis je les trouve pas. Il, euh, on, le, le vœu profond de, d'Arthur et Fillion c'est pas la vérité. C'est pas, c'est pas la grande justice. C'est les cotes d'écoute. Ils font des *shows* de radio. Ça toujours

été ça. C'est un pouvoir sur les ondes pour avoir le plus gros nombre de gros quarts d'heure possible pour être capable de vendre des spots les plus chers possible pour aller chercher le plus de fric possible. Moi, ce qui, ce qui me dérange à la radio présentement à Québec c'est qu'au nom de la vérité, on crie des choses. Au nom de la vérité, la rectitude, au nom de la droiture, on sort des grandes affaires. *Fuck off!* C'est pour faire du fric, joual vert. Puis ça toujours été ça. Là ils ont eu, ils ont eu la peau de Robert. Ils ont eu la peau de Robert.

Laforest : Ouais [?] la peau. Il est vrai. Ils ont eu la peau de Jacques Tétrault aussi.

Lacroix : Mais c'est comme –

Laforest : Dernier en liste.

Lacroix : C'est comme si le message est envoyé, tu vas te mettre dans mon chemin, moi, je vais m'or-, m'organiser pour que tu sautes, pour que tu crèves, t'sais ? Mais le problème ce qui est –

Laforest : Je me demande qui est prochain sur la liste.

Lacroix : Mais c'est pas, en tout cas –

Laforest : Parce que je m'inscris en faux contre ce qu'ils font.

Lacroix : Je dirais pas que c'est pas grave. Je dirais que s'ils étaient payés un salaire fixe dans une espèce de société d'État pour décrier des choses, je les prendrais plus au sérieux. Mais c'est de l'entreprise privée. Et c'est vraiment de l'entreprise privée. T'sais, je veux dire, si jamais, euh, non, je dirais pas de nom là t'sais, mais s'il y avait des, des gens d'affaires très connus en région qui à un moment donné se verraient trempés dans des affaires illicites, il y en a qui protégeraient Arthur puis Fillion là, t'sais. Sur certaines personnes, ils fermeraient leur boîte là.

Laforest : Mais oui, parce que c'est payant.

Lacroix : Parce que c'est payant pour eux autres là, t'sais. Mais bon, la, la, la *game* qu'on joue c'est une *game* d'information, de loisirs, mais de cotes d'écoute aussi. Et puis là on le voit. Les cotes d'écoute ont gagné et l'argent décide aussi là. Les cotes d'écoute ont gagné puis l'argent a parlé.

Laforest : C'est ça.

Lacroix : C'est exactement ce qui est arrivé.

Laforest : Là, ce qui nous reste à faire c'est de se remonter les manches puis d'offrir un bon produit, puis c'est ce qu'on va faire.

Lacroix : Oui.

Laforest : Un produit intelligent, un produit intéressant. Pas pompeux, pas péteux, pas prétentieux. On va informer les gens, on va se trouver à essayer d'avoir beaucoup de plaisir. C'est le temps qu'on ait du plaisir. Je pense que ensemble on est capable d'avoir du plaisir, puis on est capable d'avoir du plaisir avec le public. Puis à force d'avoir du plaisir, les gens vont venir.

Lacroix : C'est ce qu'on souhaite.

Laforest : Oui, ils vont venir. Ils sont là de toute façon.

Ross : Ben oui, sont là.

Laforest : Ils sont là, puis on les aime.

Ross : Ils sont pas là. Alors ça c'est une autre affaire. Les cahiers BBM c'est une chose. Les résultats véritables d'écoute s'en est une autre.

Laforest : C'est ça.

Ross : Je dirais, ce que j'ai dit, à la sortie des sondages, je le pense. Le plus fort dans un marché, celui qui est extrêmement fort, en réalité il est moins fort que ça. Et le plus faible dans un marché, et ça c'est tout marché confondu et c'est tout résultat BBM, celui qui est en bas de la liste, il est plus fort que ça. Et celui qui est en haut de la liste, il est un peu plus faible que ça. Parce que les gens des cahiers BBM, ils prennent ça comme un cahier de, pas de sondage mais un cahier de votes pour savoir c'est qui qui est le plus populaire. En tout cas, ça c'est une autre histoire. Mais bon, on est rendu là. T'sais, je veux dire on peut se mettre à venger sur tout ce qui bouge, mais moi, je, on, on fait pas de radio pour ça; on fait de la radio pour –

Lacroix : Tu serais pas capable.

Ross : -- pour informer. Je serais pas capable.

Laforest : [??] information.

Ross : Sauf que je t'avoue que j'ai mal à l'âme depuis quelques années à Québec. Honnêtement là, j'ai mal à l'âme. Pas parce que ces gars-là font de la radio comme ça. C'est pas ça qui m'écœure. Je le sais qu'ils font ce, ce genre de radio là justement pour avoir une plus grosse maison encore à St-Augustin. C'est correct ça, ils ont, 'y a pas de trouble avec ça. Ce qui me fait mal à l'âme c'est voir qu'y a autant de gens qui écoutent.

Laforest : Mm hm.

Ross : C'est ça que je trouve *tough*.

Guimond : Extrême pour la vérité, c'est tout qui sort de leurs bouches.

Ross : C'est ça. Une chance qu'ils sont là pour nous dire qu'est-ce qui se passe dans la vie. Mais ça, 'garde.

Laforest : Donc bien, je viens d'en dire un petit bout de vérité là.

Ross : Ouais ?

Lacroix : Mais, moi, je peux pas rentrer dans la tête des gens puis penser à leur place.

Laforest : C'est ça.

Lacroix : Fait qu'Alain, mais bonne chance.

Laforest : Ben, 'garde, écoute. C'est le moral de l'histoire parce qu'y a toujours un moral à l'histoire.

Ross : Mm.

Laforest : Fait que je m'en viens le matin quatre mois plus tard que prévu.

Ross : Ouais, c'est vrai.

Laforest : C'est ça qui était initialement prévu.

Lacroix : C'est vrai, c'est vrai.

Laforest : Alors –

Lacroix : Mais bonne chance.

Laforest : Nous, nous serons ensemble et nous ferons une équipe extraordinaire et on aura beaucoup de plaisir.

Ross : Ouais. Louis, tu vas être là toé le matin ? Alors tu continues ?

Lacroix : Ben, oui.

[tous rient]

Ross : L'heure de midi, il se passe quoi sur l'heure du midi ?

Laforest : Euh, je demande au *boss*.

Ross : Okay. C'est le bureau de, troisième bureau à –

Laforest : Troisième [?????].

Lacroix : Bon, ben, Louis Lacroix, bonne fin de semaine.

Ross : Merci beaucoup. On se reparle lundi.

Laforest : Salut, les gars.

Ross : Bye.

? : Bye.

Laforest : Bye. Salut, chers auditeurs, on vous aime.

ANNEXE B

Décision du CCNR 04/05-0761 CJMF-FM concernant des commentaires faits dans le cadre d'un épisode de *Le trio de l'enfer*

La plainte

La plainte suivante en date du 22 décembre 2004 a été envoyée au CRTC and transmise au CCNR :

Alain Laforest traite ses compétiteurs de « trou de cul » soit André Arthur et Jean-François Fillion.

Alain Laforest et l'animateur remettent en cause les résultats BBM Ils disent que ce n'est pas les vrais résultats ... parce qu'ils ont perdu ...

Alain Laforest banalise les actes commis par Gillet en disant qu'il n'était pas en situation d'autorité, que ce n'était pas du viol ... Qu'est-ce qu'il en sait ? A-t-il lu la sentence du juge Martin? Il punit Gillet parce que la prostitution juvénile est de l'exploitation ... l'exploitation comprend la notion d'autorité ? Il ment, banalise, insulte la population et ses compétiteurs ?

L'on parle de haute qualité depuis plusieurs mois à Québec.

Est-ce que les termes « trou de cul » sont de haute qualité ?

Est-ce que commenter des procédures pendantes devant les tribunaux (procédures auxquelles le 93,3 est partie) est de qualité ... Est-ce que les ondes publiques doivent servir à plaider sa propre cause ?

Est-ce que banaliser des crimes sexuelles impliquant de l'exploitation de mineures est de la haute qualité ?

Est-ce que ridiculiser et banaliser les sondages BBM lorsqu'on perd est de la haute qualité ?

Que le 93,3 subisse ce qu'il a semé, c'est une chose, qu'il éclabousse les autres et transgresse toute les règles pour se remonter, s'en est une autre.

Cette comédie a assez duré.

Agissez SVP ...

La réponse du radiodiffuseur

Le radiodiffuseur a répondu au plaignant le 7 mars 2005 :

Monsieur,

J'aimerais vous confirmer, par la présente, avoir pris connaissance de votre plainte au sujet des propos tenus par notre animateur, Alain Laforest.

Le 93,3 n'endosse aucunement ce niveau d'attaque qui dérange les auditeurs et soyez assuré que nous avons avisé notre animateur en ce sens.

Bien que nous ayons été victimes d'attaques verbales disgracieuses des animateurs Filion et Arthur, nous n'encourageons pas ce niveau de discours. Nous travaillons plutôt à offrir une radio de bon goût qui met la table aux opinions et au rock classique.

Soyez assuré que nous prendrons toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter ce niveau de propos sur nos ondes.

J'espère le tout à votre entière satisfaction.

Correspondance afférente

Le plaignant a écrit au CCNR le 19 mars :

Veuillez prendre les dispositions pour rendre une décision SVP.